

Véhicule de société accidenté, qui doit payer

Par seeverine, le 21/04/2009 à 16:31

Bonjour,

Je suis commerciale et je viens d'abimer mon véhicule, je suis seule responsable puisque j'ai accroché la voiture en me garant.

J'ai fait faire un devis par notre garage agrée, il y en a pour 1200 €. Le garage m'a dit que ma société a une franchise de 453 € et qu'il vaut mieux qu'elle fasse marcher l'assurance.

Or, la responsable RH m'a demandé de faire un constat (en ne remplissant qu'une partie) et elle verra pour mon "eventuelle participation financière aux réparations"

A t-elle le droit de me demander de payer alors que le véhicule est assuré (je précise que c'est mon premier accident) dois je relire mon contrat de travail ? Que dois je faire ?

Je vous remercie de votre aide